

Conditions Générales d'achat

1. OBJET

Sauf dérogation expresse stipulée dans les conditions particulières d'une commande les présentes conditions générales s'appliquent à tous nos achats.

2. EMISSION ET ACCEPTATION DE LA COMMANDE

2.1 Toute commande ne nous engagera que si elle fait l'objet d'un ordre écrit : bon de commande ou mail. Notre commande précisera les conditions essentielles, à savoir, spécifications et caractéristiques propres aux fournitures commandées, modalités et délais de livraison, prix et modalités de paiement, de réception, et toutes autres conditions jugées par nous essentielles.

2.2 L'acceptation de notre commande par le fournisseur entraîne pour lui:

- L'acceptation des conditions particulières incluses dans la commande,
- L'acceptation des présentes conditions générales qui excluent l'application des conditions générales du fournisseur.

2.3 Notre commande sera réputée avoir été acceptée par le fournisseur à partir du moment où nous aurons effectivement reçu, dans les 5 jours de l'émission de cette commande, l'accusé de réception, pour autant que les termes de cet accusé de réception reproduisent intégralement ceux de la commande, sans modification ni adjonction. Si, dans ce délai de 5 jours, nous n'avons pas reçu l'accusé de réception, nous serons libres de faire appel à un autre fournisseur, ou de refuser la livraison. En cas de modifications de l'une des conditions particulières de notre commande par le fournisseur, nous nous réservons le droit de l'annuler. Une telle annulation vous serait signifiée sous huitaine à compter de la date où votre accusé de réception nous serait parvenu.

3. PRIX

Le prix indiqué sur notre commande est ferme et définitif.

4. SOUS-TRAITANCE

4.1 Le fournisseur ne peut, sans notre autorisation écrite et préalable, sous-traiter l'exécution de parties de la commande qu'habituellement il exécute lui-même. S'il entend sous-traiter, il devra nous communiquer la liste de ses sous-traitants.

4.2 Le fournisseur devra informer ses sous-traitants de toutes dispositions de notre commande s'appliquant à la tâche qui leur est confiée.

5. TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES

Le fournisseur responsable de travaux ou de prestations de services que nous lui aurons commandés, s'engage à prendre connaissance et à respecter les dispositions particulières propres à l'exécution de ses tâches.

6. DROITS PRIVATIFS ET DROITS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE

6.1 Le fournisseur est tenu au respect absolu du secret commercial et technique.

6.2 Le fournisseur prendra toutes les mesures pour que les spécifications, caractéristiques, documents, dessins, plans, détails de fabrication, procédés que nous lui aurons transmis pour l'exécution de nos commandes ne soient ni communiqués ou dévoilés à des tiers, ni reproduits.

6.3 Les sources (les dessins, plans, matrices, modèles, etc.) conçus ou réalisés par le fournisseur, directement ou en sous-traitance, spécialement pour l'exécution de nos commandes, et à nos frais sont notre propriété au fur et à mesure de leur élaboration. Ils ne devront être utilisés que pour nos besoins et sur notre demande, à l'exclusion des besoins de tous tiers, le droit de reproduction n'appartenant en outre qu'à nous-mêmes.

6.4 Toutes les sources (les dessins, plans, modèles...) nous appartenant devront être, après utilisation, tenus à notre disposition. Ils nous seront expédiés sur simple demande de notre part. Leur garde en bon état donnera lieu à une police d'assurance contractée par le fournisseur à ses frais.

7. CONFORMITE – CONTROLE

7.1 Le fournisseur s'engage à exécuter nos commandes en se conformant aux prescriptions et spécifications qu'elles énoncent, ainsi qu'aux usages et règles de l'art.

7.2 Le fournisseur est tenu de nous informer sans délai de toute modification qu'il envisagerait d'apporter aux fournitures commandées par nous, ou à leurs conditions techniques de fabrication ou d'exécution. Ces modifications ne pourront être mises en œuvre qu'après notre accord écrit préalable.

7.3 Le fournisseur devra nous informer de tous défauts ou non conformités constatés en cours de fabrication par rapport aux spécifications de la commande. Toute approbation que nous pourrions donner sur les documents du fournisseur ne modifiera pas sa responsabilité.

8. DELAIS

8.1 Les délais fixés par les conditions particulières sont impératifs.

8.2 Le non respect des délais entraîne mise en demeure de plein droit.

9. LIVRAISON DES MARCHANDISES

9.1 Pour les achats en France, les marchandises seront livrées au lieu et dans les locaux définis dans les conditions particulières.

9.2 Les marchandises livrées devront être accompagnées d'un bordereau de livraison mentionnant les caractéristiques de la commande et, impérativement, le numéro de la commande.

10. EMBALLAGES

10.1 Les marchandises seront convenablement emballées de manière à ne souffrir d'aucune détérioration durant le transport et le stockage.

10.2 Les marchandises devront être conditionnées conformément à nos spécifications, que nous tenons à la disposition du fournisseur, faute de quoi nous nous réservons le droit de rejeter la livraison.

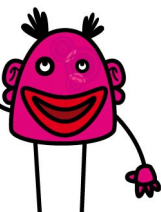
10.3 Les prix comprennent l'emballage satisfaisant aux conditions ci-dessus.

11. RECEPTION – GARANTIE

11.1 La réception des fournitures livrées sera effectuée par nous lorsque les prestations du fournisseur auront été intégralement achevées.

11.2 La réception ne dégage pas la responsabilité du fournisseur, notamment pour les défauts de conception, d'exécution ou autres, susceptibles d'apparaître ultérieurement. De même la responsabilité du fournisseur pourra être engagée, après la réception, si les fournitures s'avéraient non conformes aux spécifications de la commande, ou inaptes à remplir leur fonction. Dans ces différents cas, nous serons toujours en droit, en raison des manquements du fournisseur à l'exécution de son obligation de délivrance, et plutôt que de mettre en jeu la garantie pour vices cachés, si elle pouvait jouer :

- de refuser les fournitures et de les tenir à la disposition du fournisseur, pour reprise, à ses frais, charges et risques.
- d'en exiger la réparation ou le remplacement et aux frais du fournisseur, auquel cas les fournitures seront à nouveau soumises au contrôle et essais appropriés.
- d'exiger, s'il agit de prestations de services, qu'elles fassent l'objet d'une nouvelle exécution qui, cette fois, devra donner satisfaction, et aux frais du fournisseur.
- de résoudre éventuellement le contrat, de plein droit, sans intervention du juge par simple lettre recommandée avec accusé de réception, et sans avoir procédé à une mise en demeure préalable.
- de demander l'attribution de tous dommages et intérêts comprenant les préjudices de tous ordres que nous aurons subis du fait des fournitures défectueuses, ou que nos clients auraient subis.



12. TRANSFERT DE PROPRIETE ET DES RISQUES

12.1 Nous deviendrons propriétaires des marchandises et biens achetés, dès l'accord sur la chose et sur le prix pour les corps certains. Lorsqu'il s'agira d'un achat portant sur un bien à fabriquer ou à construire par le fournisseur, nous en deviendrons propriétaires au fur et à mesure de la construction ou de la fabrication, dans l'état d'avancement où se trouvera ce bien. Les marchandises approvisionnées seront également notre propriété.

12.2 Une clause de réserve de propriété devra faire l'objet d'une approbation expresse, cas par cas, dans les conditions particulières.

12.3 Le transfert des risques s'opérera lorsque nous aurons prononcé la réception des fournitures, pour les achats effectués en France.

13. DROITS D'AUTEUR

Toutes les créations réalisées au titre de la commande seront cédées à GIMMIK pour :

- . une durée illimitées
- . le monde entier
- . tous les droits de représentation, de reproduction et d'adaptation
- . toutes utilisations (notamment promotionnelle, publicitaire et commerciale)
- . un usage exclusif
- . tous types de supports existants ou à venir (papier, CD, DVD, internet, affiche, film, TV...)

Le fournisseur garantit connaître l'origine des documents utilisés et/ou communiqués à GIMMIK par lui, et/ou ses représentants, et qu'il en a un droit d'usage non restrictif. Celui-ci s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à GIMMIK au titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services ou prestations acceptées par GIMMIK.

Le fournisseur autorise expressément GIMMIK à notamment retravailler, retoucher et modifier tous les documents fournis par lui (logo, photographie, illustration, film, création...), ainsi qu'à faire des reproductions pour les besoins de l'exécution de la commande des clients de GIMMIK sur tout support existant ou à venir (papier, CD, DVD, internet, affiche, film, TV...) en s'assurant qu'il en a le droit. Aussi, GIMMIK a le droit de signer chaque exemplaire de l'œuvre livrée.

Le nom de l'auteur pourra apparaître si ce dernier en fait la demande expresse.

Le fournisseur s'engage à indiquer à GIMMIK, dès leur constatation, toute violation de droit d'auteur.

14. PAIEMENTS

14.1 Les modalités de règlement des factures des fournisseurs seront fixées en même temps que le prix dans les conditions particulières de la commande.

14.2 Les factures devront être adressées en un exemplaire à notre Service Comptabilité.

14.3 Toute facture ne comportant pas notre numéro de commande ne pourra être payée et sera retournée au fournisseur.

14.4 Le fournisseur ne pourra, sans notre accord écrit préalable, procéder à une cession ou subrogation des créances qu'il aurait sur nous.

15. SUSPENSION – RESOLUTION – RESILIATION

15.1 Si, par suite de circonstances imputables à notre clientèle, nous étions dans l'obligation de résilier tout ou partie d'une commande, l'indemnité accordée sera au plus égale au montant des frais engagés spécifiquement dans cette commande, par le fournisseur, au moment de la résiliation à l'exclusion de tous dommages et intérêts et déduction faite des acomptes éventuels déjà réglés.

16. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

16.1 Tous nos contrats sont soumis au droit français.

16.2 En cas de différends, compétence exclusive est attribuée aux Tribunaux de Nanterre, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

Pour toute commande de notre part, merci de retourner ces conditions générales d'achat revêtues de votre signature et de la mention manuscrite «Bon pour accord».

Le fournisseur :

Immatriculé

Au RCS de :

sous le numéro :

GIMMIK

Immatriculée

Au RCS de : Nanterre

sous le numéro : 492 851 563

